

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stéphanie Jean-Mary](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9b6f94702430a60633d9f474>

Date d'obtention : 2024-04-10 19:04:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cela nous permet d'uniformiser nos interventions. C'est une façon de nous protéger nous aussi en tant qu'intervenant dans nos interventions dans une situation de sextage. Cela permet aussi de limiter la propagation des vidéos ou images. Je retiens que les conséquences du sextage peut avoir un très grand impact sur beaucoup de nos élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre d'avoir une ligne directrice clair sur ce que je dois faire en tant qu'intervenant concernant l'évaluation de la situation. de savoir quel questions que je peux posé ou pas et les actions. D'être plus vigilante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La manipulation du téléphone cellulaire. Limiter les discussions au strict minimum. Préservé l'identité des jeunes impliqués dans la situation.